



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal
du vendredi 17 janvier 2014 à 20h00 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Henriette COLLET, Lydie RIGNON, Xavier LONG, Claude BLANCHET, Claude PIOL, Stéphanie ROUX, Sophie GOURCEAUX, Rober GENSUL, Corinne CLIVIO-LETERRIER

Membres absents excusés : Jean MAYNADIER, procuration à Jean-Marie BARRAL

Membres absents : Gérard FAURE, Julien BRENIERE, Isabelle PALMARINI

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

Ordre du jour :

- 1/. DM ajustements budgétaires section fonctionnement BP
- 2/. DM ajustements budgétaires section fonctionnement BP
- 3/.DM ajustements budgétaires section fonctionnement Budget Eau
- 4/. Réseau public de transport d'électricité : rénovation du Réseau Electrique de la Haute-Durance (projet P5). Liaison souterraine à 63 000 volts Mont-Dauphin-Pralong2

La séance débute sur les spécificités du Procès-verbal qui retranscrit in extenso les délibérations prises lors du Conseil Municipal et du Compte-rendu qui doit être plus succinct. Il est convenu que les comptes-rendus fassent à nouveau apparaître les chiffres inscrits dans les délibérations.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 adopté à l'unanimité.

1/. DM ajustements budgétaires section fonctionnement BP

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires de fin d'année sur la section de fonctionnement.

Cette Décision Modificative d'ajustement budgétaire concerne le reversement au titre du FPIC et des dégrèvements TF jeunes agriculteurs, pour l'année 2012, qui ont été prélevés sur le versement des avances mensuelles.

Il s'agit de compléter les crédits budgétaires du chapitre R014- Atténuation de produits (article 73 925- Fonds de péréquation recettes fiscales) à partir du chapitre 611 – Contrat de prestation de service (article 011- Charges à caractère général) pour un montant de 533€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2/. DM ajustements budgétaires section fonctionnement BP

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires de fin d'année sur la section de fonctionnement.

Il s'agit de compléter les crédits budgétaires du chapitre 011- Charges à caractère général (article 61551- entretien matériel roulant) à partir du chapitre 657362 – CCAS (article 65- Autres charges de gestion courante) pour un montant de 42 804,40€, afin de pouvoir mandater les dépenses exceptionnelles dues à la réparation du chasse-neige.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3/.DM ajustements budgétaires section fonctionnement Budget Eau

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires de fin d'année, du budget eau sur la section de fonctionnement.

Il s'agit de compléter les crédits budgétaires du chapitre 014- Atténuation de produits (article 701249- rev Agence Eau –redev poll dom) à partir du chapitre 011 – Charges à caractère général (article 615- Entretien et réparations) pour un montant de 1266€, afin de pouvoir mandater les dépenses dues une augmentation de la taxe sur l'eau par l'Agence de l'Eau pour l'année 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4/. Réseau public de transport d'électricité : rénovation du Réseau Electrique de la Haute-Durance (projet P5). Liaison souterraine à 63 000 volts Mont-Dauphin-Pralong2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de liaison souterraine à 63KV Mont Dauphin- Pralong 2, il est nécessaire de rendre un avis sur l'utilité publique et sur le tracé général des ouvrages projetés qui feront l'objet par la suite d'une enquête publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'émettre un avis favorable sur l'utilité publique et le tracé général des ouvrages projetés.

Au titre de l'étude d'impact, le Conseil Municipal souhaite que cet enfouissement s'effectue dans le respect des terrains privés et des conditions d'exploitations agricoles (en évitant de couper un terrain par exemple) et dans la mesure du possible sous les voies existantes pour ne pas générer de contraintes vis-à-vis d'aménagements futurs.

Délibération adoptée à 10 voix pour et 2 contre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H36.

Le Maire,
J-Marie BARRAL

